Envoyé en préfecture le 13/11/2023
Reçu en préfecture le 13/11/2023
Publié le 15/11/23
ID : 031-213100449-20231024-PFSCBIE2023063-AI

VILLE DE BALMA

PFS/CB/IG/2023/063

ARRETE DU MAIRE

Pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la Commune de Balma,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération en date du 11 février 2021 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Considérant la réalisation d'un spectacle « Fire show » ainsi qu'une déambulation « Dia de los Muertos » organisés par la Ville de Balma à l'occasion d'Halloween le mardi 31 octobre 2023 à partir de 18 h 30,

ARRETE

ARTICLE 1 : Un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle est signé entre la ville de Balma et la **Compagnie « Clowns dans la sciure »** représentée par Madame Françoise Nalet , en qualité de Présidente (Adresse Chez Madame COMES - 16 route d'EYNE 66800 LIO).

ARTICLE 2 : La ville de Balma s'engage à verser la somme de **1500 euros TTC à la Compagnie « Clowns dans la sciure ».**

ARTICLE 3 : Cette somme sera versée par mandat administratif avec un acompte de 450 euros TTC, sur présentation de facture, le solde de 1 050 euros TTC sera versé à l'issue de la manifestation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des délibérations du Conseil Municipal et sera publié avec le compte-rendu sommaire prévu à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que sur le site internet de la ville.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
- Madame la Directrice Générale des Services,

qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Balma, le 24 octobre 2023.

Le Maire,
1er Vice-président de Toulouse Métropole

MAIRIE DE BALMA 31132 CEDEX

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :